



COMPTE-RENDU CE SIEGE DU 9 DECEMBRE 2015



francetélévisions

CE EXTRAORDINAIRE DU 9 DÉCEMBRE 2015 : INFORMATION/ CONSULTATION SUR LE PROJET DE DÉMÉNAGEMENT TRANSITOIRE AU SEIN DE LA DIRECTION DE L'INFORMATION.

Les élus du CE Siège ont refusé d'examiner ce point en s'appuyant, d'une part, sur la toute récente nomination du Directeur de l'Information, Michel Field, ainsi que, d'autre part, sur le rappel de la motion, votée à l'unanimité, lors de la séance du CE Siège du 24 septembre 2015.

Pour rappel : Motion du CE siège

Les élus du CE siège considèrent que

- La mise en œuvre du projet Info-2015 est prématurée compte tenu des assises de l'entreprise qui doivent se tenir d'ici la fin de l'année
- Le projet Info-2015 est caduc compte tenu du lancement d'un autre projet, celui d'une chaîne d'information permanente
- Que les salariés ne peuvent travailler dans une réorganisation incessante de leur environnement et de leurs conditions de travail Et compte tenu de la présentation précipitée et déloyale de l'info-consultation, les élus du CE siège demandent un moratoire sur Info-2015, dans l'attente d'un nouveau projet pour l'information de service public à France Télévisions

Paris, le 24/09/15

Adopté à l'unanimité

Soutien : SNJ, CGT, CFDT, CGC, FO

Les élus ont donc quitté la séance. Le point n'a pas été traité.

CE EXTRAORDINAIRE DU 9 DÉCEMBRE 2015:

- Information/consultation sur le projet de déménagement transitoire au sein de la Direction de l'information.

CE ORDINAIRE 10 DÉCEMBRE - POINTS A L'ORDRE DU JOUR :

- 1. Approbation du PV de la séance extraordinaire du 24 septembre et de la séance ordinaire des 24 et 25 septembre 2015*
- 2. Information/consultation sur le projet de passage en HD de la fabrication des éditions nationales*
- 3. Information/Consultation sur le projet de réorganisation du temps de travail à la Direction Immobilier et Moyens Généraux (Energie clim)*
- 4. Information/ Consultation sur le projet d'organisation du temps de travail au magasin Acquisition*
- 5. Point d'étape sur le Plan de Départs Volontaires (Siège)*
- 6. Point de suivi Info sur AITV S/Titrage*
- 7. Situation de l'emploi au 30/09/15*
- 8. Présentation du kit attitudes*

DECLARATIONS LIMINAIRES

- Le secrétaire du CE a demandé à la majorité des élus, une information spécifique relative à la « chaîne tout-info » impactant, en grande majorité, les personnels du Siège. La Direction annonce la tenue d'un CE et d'un CCE extraordinaire sur la « chaîne d'Info » : le 15 janvier 2016 au CCE et le 18 janvier 2016 au CE Siège.
- Le Secrétaire du CE a demandé des explications sur le point 3 de l'ordre du jour, constatant une incohérence entre l'intitulé du point et les documents annexés. La Direction a répondu qu'il s'agit d'une erreur et que ce point de réorganisation concerne la Direction Immobilière dans son ensemble et non le seul service de « l'Energie Clim ».
- Les élus FO ont fait remonter le fait que les documents relatifs aux plannings de l' « Energie clim » ne sont pas ceux qui ont été présentés aux personnels et de prendre en compte le planning proposé par les salariés de ce service

1. APPROBATION DU PV DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 24 SEPTEMBRE ET DE LA SÉANCE ORDINAIRE DES 24 ET 25 SEPTEMBRE 2015

Approuvé par 20 voix pour et 1 abstention.

Il est noté la grande qualité de ces comptes rendus qui retracent très fidèlement les débats.

2. INFORMATION/CONSULTATION SUR LE PROJET DE PASSAGE EN HD DE LA FABRICATION DES ÉDITIONS NATIONALES

Le contexte : Les éditions sont diffusées en HD par les régies finales, la fabrication et la diffusion des sujets se font toujours en SD, à l'exception d'un à deux sujets par édition pour France 2. Les autres sujets font l'objet d'une conversion SD vers HD réalisée par les régies de production.

La Direction de l'Information souhaite donc que toute la chaîne de fabrication devienne totalement HD. De nouvelles fonctionnalités seront mises en place à cette occasion tel que le visionnage vidéo en cours d'enregistrement...

Le projet prend en compte les demandes de la Direction de l'Information afin que la plate-forme I.FAB soit le moins possible impactée par cette évolution, et que le projet ne modifie les processus de travail actuels..

La bascule est prévue en septembre 2016.

Les débats ont duré 4h et le projet a suscité énormément de questionnements de la part des élus.

Les élus Force Ouvrière ont particulièrement insisté sur le devenir des salles de montage FCP, et du montage à l'extérieur, sur le nombre de licences accordés (par individu ou par poste de travail ?), sur les leçons à tirer de la mise en place d' I.FAB et sur la nécessité d'un véritable accompagnement des monteurs, population fortement impactée et fragilisée par de multiples changements depuis quelques années.

La direction a apporté les réponses suivantes :

- L'interface du nouveau logiciel sera très proche de l'architecture actuelle.
- La problématique liée au temps de transfert des sujets en HD est réelle car il est beaucoup plus lourds et prend plus de temps à transmettre. Un point d'équilibre doit être trouvé entre une technologie performante et la maîtrise des impacts sur la plateforme I.FAB.
- Les leçons du passage à I.FAB à France 2 ont été tirées et la nécessité de bien accompagner les personnels a été entendue, en particulier concernant les monteurs.
- 150 licences seront demandées. Ce sont des licences personnelles et non attachées à la machine.
- Le logiciel retenu pour le montage est Adobe Premiere 10.

3. INFORMATION/CONSULTATION SUR LE PROJET DE RÉORGANISATION DU TEMPS DE TRAVAIL À LA DIRECTION IMMOBILIER ET MOYENS GÉNÉRAUX

Le Secrétaire du CE, Monsieur Jacques Larose, a demandé à ce que ce point soit reporté puisque l'intitulé inscrit à l'ordre du jour et les documents ne correspondaient pas.

Point reporté à une séance ultérieure.

4. INFORMATION/ CONSULTATION SUR LE PROJET D'ORGANISATION DU TEMPS DE TRAVAIL AU MAGASIN ACQUISITION

Le contexte :

Le service Magasin actualités / Cellule d'acquisition de la Direction de l'Information regroupe actuellement deux activités distinctes :

- les activités liées à la distribution des matériels de reportage utilisés par les JRI, les OPS, et les monteurs de la Rédaction
- les activités liées au process d'acquisition des images, au retour de reportage, dans les serveurs de fabrication I.FAB.

Ces deux activités fonctionnent 7 jours sur 7 et sont assurées par deux populations distinctes de collaborateurs :

- 8 collaborateurs permanents affectés aux activités du Magasin actualités
- 4 collaborateurs permanents affectés aux activités de la Cellule d'acquisition

Le service fonctionne :

- en semaine de 6 heures à 22 heures
- le samedi et le dimanche de 9 heures à 20 heures.
- le temps de travail organisé sur 8 semaines (35H en moyenne) pour les activités Magasin et sur 3 semaines pour l'activité Acquisition.

La Direction précise aux élus que l'organisation du travail n'est plus opérante et qu'elle a besoin d'évoluer.

L'organisation cible, en concertation avec les salariés, vise à :

- Organiser le temps de travail sur 4 jours par semaine sur 35 H (4* 8H45)
- Permettre la permutation entre vacations
- Mettre en place des horaires décalés pour faire baisser l'amplitude horaire journalière des vacations du matin et du soir, et d'intégrer la pause déjeuner dans le temps de travail
- Préserver l'organisation actuelle des activités de chacun (Magasin / Acquisition)

Les élus ont questionné la Direction sur l'organisation des cycles de travail ainsi que sur l'adhésion et les freins exprimés par les salariés concernés par ce projet.

L'avis du CHSCT sera prononcé le 17 décembre 2015.

Les points suivants n'ont pas pu être traités et ont été reportés à une date ultérieure :

5. Point d'étape sur le Plan de Départ Volontaire (Siege)
6. Point de suivi Info sur AITV S/Titrage
7 Situation de l'emploi au 30/09/15
8 Présentation du kit attitudes



Jean-Michel SEYBALD	Edith CAZANOVA
Thierry HAY	Marie-Pierre SAMITIER
Claire-Lise AGNIERAY	Odile COGNET-DECHEN
Olga ABLAVI	Isabelle GEY

Prochains CE :

CE extraordinaire le 18 janvier 2016

sur la chaîne « tout-info »

CE ordinaire le 21 janvier 2016

Pour toute question, n'hésitez pas à contacter vos élus CE
ou le bureau Force Ouvrière

Les élus du CE
Siège ont refusé
d'examiner ce
point en s'ap-
puyant, d'une
part, sur la toute
récente la nou-
velle nomination
du Directeur de
l'information, Mr

Bureau FO Siège - D-220
Syndicatfo.groupe@francetv.fr
01.56.22.43.76

Retrouvez nous sur le Web : www.fo-francetele.fr